



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑤1 Int. Cl.³: A 46 B
G 11 B 15/00
3/58

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



⑫ FASCICULE DU BREVET A5

634 213

⑯1 Numéro de la demande: 2065/80

⑯3 Titulaire(s):
Nicole Piccamiglio-Dirian, Annecy (FR)

⑯2 Date de dépôt: 17.03.1980

⑯2 Inventeur(s):
Nicole Piccamiglio-Dirian, Annecy (FR)

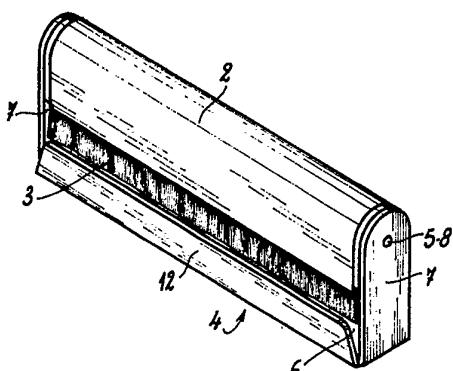
⑯3 Priorité(s): 16.03.1979 FR 79 07219

⑯4 Mandataire:
Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Genève

⑯4 Fascicule du brevet
publié le: 31.01.1983

⑯5 Brosse pour le dépoussiérage de disques.

⑯7 Cette brosse comporte un support (2), de forme allongée, sur l'une des faces duquel sont fixées des fibres (3), ce support étant associé à une pièce (4) en forme de chape, dont le corps (6) est de longueur correspondant à celle du support et dont les deux ailes (7) reviennent de part et d'autre des deux petits côtés du support, ce dernier étant articulé sur les deux ailes de la chape autour d'un axe perpendiculaire à celles-ci, la distance entre l'axe et le corps de la chape étant supérieure à celle entre l'axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres, le corps de la chape présentant au moins le long de l'un de ses bords longitudinaux, un retour (12) tourné du côté du support de fibres, la distance entre le bord longitudinal de ce retour et l'axe d'articulation du support étant légèrement inférieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.



REVENDICATIONS

1. Brosse pour le dépoussiérage de disques, caractérisée en ce qu'elle comporte un support, de forme allongée, sur l'une des faces duquel sont fixées des fibres, ce support étant associé à une pièce en forme de chape, dont le corps est de longueur correspondant à celle du support et dont les deux ailes reviennent de part et d'autre des deux petits côtés du support, ce dernier étant articulé sur les deux ailes de la chape autour d'un axe perpendiculaire à celles-ci, la distance entre l'axe et le corps de la chape étant supérieure à celle entre l'axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres, le corps de la chape présentant, au moins le long de l'un de ses bords longitudinaux, un retour tourné du côté du support de fibres, la distance entre le bord longitudinal de ce retour et l'axe d'articulation du support étant légèrement inférieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

2. Brosse selon la revendication 1, caractérisée en ce que le corps de la chape présente deux retours parallèles dont la distance des bords longitudinaux à l'axe d'articulation du support de fibres est inférieure pour l'un et supérieure pour l'autre à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

3. Brosse selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que chaque aile de la chape présente, dans sa face tournée vers l'autre aile, deux trous non traversants diamétralement opposés par rapport à l'axe de rotation du support de fibres, chaque face du support tournée vers une aile de la chape présentant un doigt élastique susceptible d'être engagé dans l'un ou l'autre des deux trous précités, pour réaliser le maintien du support de fibres, respectivement, dans une position où les fibres sont tournées vers le corps de la chape et dans un sens opposé.

La présente invention a pour objet une brosse pour le dépoussiérage de disques.

Pour obtenir une écoute de bonne qualité, ainsi que pour augmenter la durée de vie des disques, il convient de procéder à un entretien régulier de ceux-ci. Pour ce faire, il existe des produits spéciaux, ainsi que des brosses comportant une face active réalisée en une matière antistatique, permettant d'effectuer un dépoussiérage avant chaque écoute.

Un matériau particulièrement bien adapté au nettoyage des disques est constitué par des fibres de carbone. De ce fait, certaines brosses comportent une face active sur laquelle sont fixées des fibres de carbone.

Ces brosses dont la face active est constituée par des fibres de carbone présentent l'inconvénient d'être fragiles, aucune contrainte ne devant être exercée sur les fibres en période de non-utilisation, sous peine de voir celles-ci se détacher.

La présente invention vise à remédier aux inconvénients des brosses existantes en fournissant une brosse d'un emploi extrêmement pratique, assurant une bonne protection des fibres en dehors des périodes de nettoyage, tout en étant d'une conception très simple.

A cet effet, la brosse qu'elle concerne comporte un support, de forme allongée, sur l'une des faces duquel sont fixées des fibres, ce support étant associé à une pièce en forme de chape, dont le corps est de longueur correspondant à celle du support et dont les deux ailes reviennent de part et d'autre des deux petits côtés du support, ce dernier étant articulé sur les deux ailes de la chape autour d'un axe perpendiculaire à celles-ci, la distance entre l'axe et le corps de la chape étant supérieure à celle entre l'axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres, le corps de la chape présentant, au moins le long de l'un de ses bords longitudinaux, un retour tourné du côté du support de fibres, la distance entre le bord longitudinal de ce retour et l'axe d'articulation du support étant légèrement inférieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

Lorsque la brosse est en position de non-utilisation, le support est orienté de telle sorte que les fibres soient tournées vers le corps de la chape qui joue, d'une part, le rôle de protection des fibres et, d'autre part, le rôle de socle. La chape entourant les fibres assure la protection de celles-ci, de telle sorte que, lorsque la brosse est posée sur un support, les fibres ne sont pas en appui sur celui-ci et ne risquent donc pas de se détériorer. Pour placer la brosse en position d'utilisation, il suffit de faire basculer le support relativement au socle, de manière que les fibres de carbone se trouvent en direction opposée au corps de la chape. Le corps de la chape peut alors être utilisé avantageusement comme poignée.

Lors du pivotement du support pour ramener les fibres en position escamotée, les extrémités de celles-ci passent au contact du bord libre d'un retour associé au corps de la chape, ce passage assurant le nettoyage des fibres, par évacuation des poussières qui ont été ramassées par celles-ci sur le disque.

Avantageusement, le corps de la chape présente deux retours parallèles dont la distance des bords longitudinaux à l'axe d'articulation du support de fibres est inférieure pour l'un et supérieure pour l'autre à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

Cette forme d'exécution est plus intéressante que celle dans laquelle les deux retours sont de hauteur identique, car facilitant la mise en place du support dans le socle lors du premier montage, par aménagement latéral du support.

Selon une autre forme d'exécution de l'invention, chaque aile de la chape présente, dans sa face tournée vers l'autre aile, deux trous non traversants diamétralement opposés par rapport à l'axe de rotation du support de fibres, chaque face du support tournée vers une aile de la chape présentant un doigt élastique susceptible d'être engagé dans l'un ou l'autre des deux trous précités, pour réaliser le maintien du support de fibres respectivement dans une position où les fibres sont tournées vers le corps de la chape et dans un sens opposé.

Cet agencement est intéressant, car assurant un blocage élastique du support relativement au socle dans les deux positions d'utilisation, à savoir en position escamotée des fibres et en position de nettoyage.

L'invention est décrite, ci-après, en référence au dessin schématique annexé dans lequel:

les fig. 1 et 2 sont deux vues en perspective de cette brosse, respectivement en position escamotée des fibres et en position de nettoyage;

la fig. 3 est une vue en coupe transversale de la brosse lors du passage des fibres en position escamotée;

la fig. 4 est une vue partielle en coupe longitudinale de la brosse, les fibres étant en position escamotée.

La brosse représentée au dessin comprend deux parties essentielles, à savoir un support 2 portant, sur l'une de ses faces, des fibres 3, 50 par exemple de carbone, et un socle 4 en forme de chape.

Le support 2 est de forme allongée, et présente, sur ses deux extrémités, deux tétons coaxiaux 5.

Le socle 4 comprend un corps 6 de longueur correspondant à celle du support 2 prolongé par deux ailes 7 à 90° dont chacune présente une ouverture 8. Chaque ouverture 8 est destinée à assurer le passage d'un téton 5 du support 2, afin de servir de palier pour la rotation du support 2 relativement à la chape 4. La position de cet axe de rotation est telle que la distance entre celui-ci et le corps 6 de la chape est supérieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres de carbone 3.

Chaque petite face en bout du support 2 présente, en outre, un doigt élastique 9. Pour sa part, chaque aile 7 de la chape 4 présente, débouchant dans sa face interne, deux trous borgnes 10 diamétriquement opposés par rapport à l'ouverture 8. Le doigt 9 est positionné de telle façon qu'il peut être engagé successivement dans l'un ou l'autre des trous borgnes de chaque aile 7 de la chape 4, afin d'assurer le blocage du support relativement au socle, respectivement dans les positions représentées aux fig. 1 et 2 du dessin, c'est-à-dire dans une

position dans laquelle les fibres sont tournées vers le corps 6 de la chape 4 et dans une position dans laquelle les fibres sont tournées dans un sens opposé. La première position correspond à la position de non-utilisation, tandis que la seconde correspond à la position de nettoyage.

Comme il ressort de la fig. 2, le corps 6 peut servir de poignée de préhension lorsque la brosse est en position de nettoyage.

Les bords longitudinaux du corps 6 de la chape 4 comportent chacun un retour à 90°, ces retours portant respectivement les références 12 et 13.

La hauteur du retour 12 est telle que la distance entre son bord longitudinal à l'axe d'articulation 5-8 du support de fibres est inférieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

Pour sa part, la distance entre le bord longitudinal du retour 13 et l'axe d'articulation du support de fibres est supérieure à la distance entre cet axe et le plan contenant les extrémités libres des fibres.

Le montage de cette brosse peut se faire en amenant latéralement 5 le support 2 relativement au socle 4 du côté du retour 13 de plus faible hauteur.

D'un point de vue pratique, pour passer de la position représentée à la fig. 1 à la position représentée à la fig. 2, il est possible de faire pivoter le support 2 relativement à la chape ou socle 4 dans l'un ou 10 l'autre sens.

Néanmoins, lorsque l'on passe de la position représentée à la fig. 2 à la position représentée à la fig. 1, il est intéressant de faire pivoter le support de manière que les fibres 3 passent au contact du retour 12, comme montré à la fig. 3, ce qui permet de réaliser le 15 dépoussiérage des fibres.

FIG.1

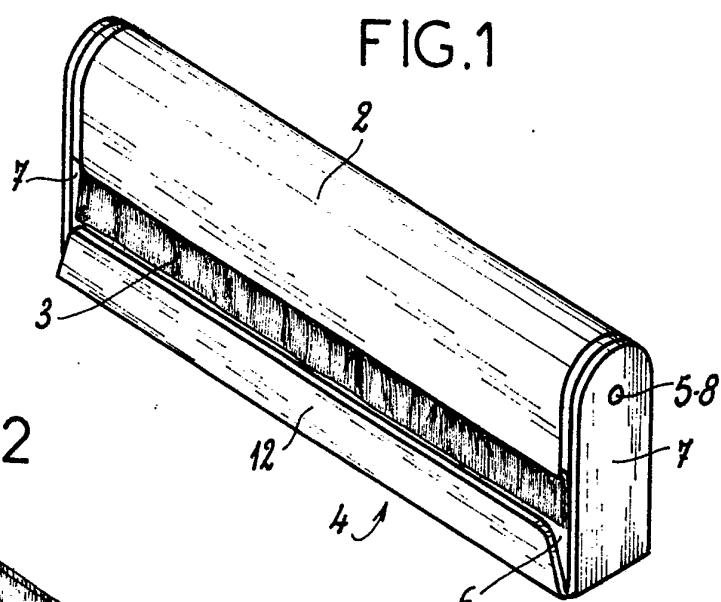


FIG.2

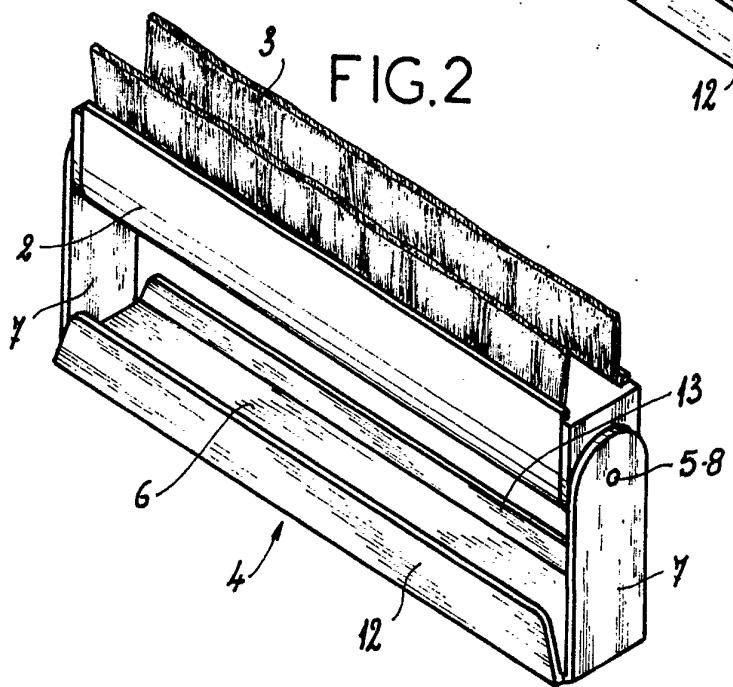


FIG.3

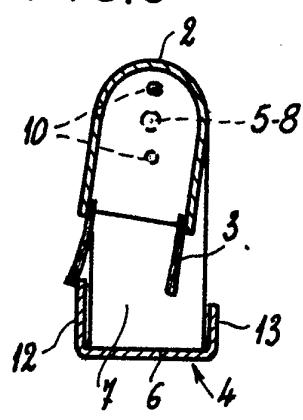


FIG.4

